

# COMMUNE DE LESPIGNAN

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

## ARRETE DU MAIRE

N° : A-2023-10-19-38

Objet : Fixation du montant de la RODP Réseaux France Télécom

Le Maire de la Commune de LESPIGNAN

Vu l'article L 2122-22, 2° du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 Décembre 2007 décidant d'instituer sur la Commune la redevance de d'occupation du domaine public pour les ouvrages et réseaux France Télécom,

## ARRETE

**Article 1 :** Le montant de la redevance citée en objet est calculé à partir d'un montant plafond appliqué au km de réseau souterrain, aérien et aux autres installations type cabine, armoire, etc...). Pour 2023, elle s'élève à 2 263 €.

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 19 Octobre 2023

Le Maire,

  
Jean-François GUIBBERT

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture De l'Hérault  
Le : 25 OCT. 2023  
Et publication ou notification  
Du : 25 OCT. 2023  
Le Maire :

